

Que faire face à une fumée suspecte ?

Appeler
les sapeurs-pompiers
18 ou **112**

Votre message d'alerte doit :

► **Préciser :**

- le lieu exact du sinistre (*commune, lieu-dit...*)
- la nature de la végétation qui brûle (*herbe, broussaille, arbres, forêt...*)
- l'importance du sinistre (*petit feu, plusieurs dizaines de m² en feu...*)

► **Dire s'il y a des personnes ou des habitations menacées**

► **Indiquer éventuellement un point de rendez-vous pour guider les secours.**

► **Donner votre numéro de téléphone et attendre la validation des sapeurs- pompiers avant de raccrocher.**

Département du Gard
Maison du Département
3, rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76



Le GARD
protège l'environnement



Département du Gard - Direction de la communication - Mai 2016

RISQUE INCENDIE

Les bonnes conduites en espaces naturels



Que faire en cas d'incendie ?

► Si vous êtes en danger

- Ne cherchez pas à passer coûte que coûte.
- Dirigez-vous vers une voie de circulation publique ou une zone dégagée de toute végétation.
- Respirez à travers un linge humide pour vous protéger de la fumée.
- En camping, conformez-vous aux consignes d'évacuation.
- Dans une maison, fermez les volets, arrosez les façades, bouchez les appels d'air et calfeutrez-vous avec des linges mouillés.

► Lors d'incendies de forêt, l'intervention des moyens de lutte terrestres ou aériens n'est pas un spectacle

- Eloignez-vous.
- Ne stationnez pas sur les bords de routes à proximité du sinistre, afin de ne pas gêner les opérations et de ne pas vous mettre en danger.

► La réglementation

- Le code forestier, le code de l'environnement et l'arrêté préfectoral **règlementent l'emploi du feu pour prévenir les incendies.**
- **À l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m** d'espaces naturels sensibles au feu de forêt (bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements), **respectez ces consignes !**



**INTERDICTION
DE PORTER OU
D'ALLUMER
DU FEU**



**INTERDICTION
DE FUMER**



**EMPORTEZ
VOS DÉCHETS**

Ensemble, prévenons le feu !



La forêt méditerranéenne reste fragile et sensible au risque incendie, particulièrement en période estivale où les conditions climatiques accentuent ce phénomène. Il appartient à chacun d'entre nous de la protéger, d'être attentif aux recommandations et à l'application de la réglementation.

Denis BOUAD

Président du Département du Gard

